

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : SOUDURE A FROID - COMPOSANT A

Utilisation : Résine époxy – Colle époxy - Réparateur universel

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil                      Tél. : 04 76 75 42 38  
Rue du Pré Didier                      Fax : 04 76 56 14 49  
38522 SAINT-EGREVE Cedex        E-Mail : info1@soloplast.fr

### Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon directive européenne 1272/2008



GHS07

Irrit. cut. 2, H315 : Provoque une irritation cutanée  
Irrit. ocul. 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sens. cut.1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
Aqu. chron. 3, H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

#### Classification selon directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xi, Irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.



Xi, Sensibilisant

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage en vertu de la méthode de calcul de la directive générale CE sur la classification des préparations dans sa dernière version.

#### Système de classification :

La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### Eléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon la directive CEE 1272/2008 ::

Le produit est classé et étiqueté suivant les directives de la réglementation CLP.

#### Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

**Mentions de danger :**

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Etiquetage spécifique à certaines préparations :**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

**Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

**PBT :** non applicable

**vPvB :** non applicable

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique du produit : Mélange**

**Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

<b>Composants contribuant aux dangers :</b>			
CAS : 25068-38-6 NLP : 500-033-5 N° d'enregistrement : 01-2119456619-26	Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700	Xi R36/38 ;  Xi R43 ;  N R51/53 Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319, Sens. cut.1, H317	10-25 %
CAS : 9003-36-5 NLP : 500-006-8 N° d'enregistrement : 01-2119454392-40	Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700	Xi R36/38 ;  Xi R43 ;  N R51/53 Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319, Sens. cut.1, H317	2,5-10 %
CAS : 68609-97-2 EINECS : 271-846-8 N° d'enregistrement : 01-2119485289-22	Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Xi R38 ;  Xi R43 Irrit. cut. 2, H315 ; Sens. cut.1,H317	2,5-10 %
CAS : 64742-95-6 N° CE : 918-668-5 N° d'enregistrement: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques	Xn R65  Xi R37  N R51/53 R10 R66 R67 Liq. Infl. 3, H226;  Asp. tox. 1, H304 Aqu. chron. 2, H411 ;  STOT SE 3, H335+H336	0.1-1 %

**Indications complémentaires :** Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

---

- Recommandation générale :** Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, c'est pourquoi une surveillance médicale d'au moins 48 heures s'impose après un accident.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.  
Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.
- En cas d'inhalation :** En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.  
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.  
Apport d'air frais ou d'oxygène, consulter un médecin.  
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.
- En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.  
Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux :** Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.  
En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :** Rincer la bouche.  
NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.  
Si la personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

**Indications pour le médecin :**

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information significative complémentaire disponible.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information significative complémentaire disponible.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

- Moyens d'extinction appropriés :** CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**  
Jet d'eau à grand débit.
- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance, aux produits de la combustion ou aux gaz produits :**  
Monoxyde de carbone (CO)  
Formation possible de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Equipement de protection spécial :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection complet.  
En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.
- Autres recommandations :** Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.  
Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.  
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

---

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

---

**Précautions individuelles :**

Porter un équipement de protection.  
Eloigner les personnes non équipées de protection.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Assurer une ventilation suffisante.  
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Eloigner toute source d'ignition.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.  
Ne pas contaminer le sous-sol / sol.  
En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

**Méthodes de nettoyage / récupération :**

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).  
Eliminer le produit contaminé comme un déchet conformément au point 13.

**Références à d'autres sections :**

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.  
Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

#### Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation :

Conserver le récipient bien fermé.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Prévention des incendies et des explosions :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Stockage :

#### - Exigences concernant les locaux et les réservoirs de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

#### - Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments.

#### - Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

- Température de stockage recommandée : +15°C - +25°C

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

### Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :

Ce produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail.

Valeurs DNEL :		
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	Exposition à long terme – effets systémiques	0.75 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
Cutané	Exposition à long terme – effets systémiques	3.571 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
		8.33 mg/kg poids corporel/jour (travailleur)
Inhalatoire	Exposition à long terme – effets systémiques	12.25 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>		
Oral	Exposition à court terme – effets systémiques	1219 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
	Exposition à long terme – effets systémiques	1 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
Cutané	Exposition à court terme – effets locaux	40 mg/cm <sup>2</sup> (grand public)
		68 mg/cm <sup>2</sup> (travailleur)
	Exposition à court terme – effets systémiques	10 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
		17 mg/kg poids corporel/jour (travailleur)
Exposition à long terme – effets locaux	1 mg/cm <sup>2</sup> (grand public)	
	1.7 mg/cm <sup>2</sup> (travailleur)	
Exposition à long terme – effets systémiques	2.35 mg/kg poids corporel/jour (grand public)	
	3.9 mg/kg poids corporel/jour (travailleur)	
Inhalatoire	Exposition aiguë/court terme – effets locaux	2.9 mg/m <sup>3</sup> (grand public)
		9.8 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)
	Exposition aiguë/court terme – effets systémiques	7.6 mg/m <sup>3</sup> (grand public)
29 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)		
Exposition à long terme – effets locaux	1.46 mg/m <sup>3</sup> (grand public)	
	0.98 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)	

	Exposition à long terme – effets systémiques	4.1 mg/m <sup>3</sup> (grand public) 13.8 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)
<b>64742-95-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		
Oral	Exposition à long terme – effets systémiques	11 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
Cutané	Exposition à long terme – effets systémiques	11 mg/kg poids corporel/jour (grand public) 25 mg/kg poids corporel/jour (travailleur)
Inhalatoire	Exposition à long terme – effets systémiques	32 mg/m <sup>3</sup> (grand public) 150 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)

<b>Valeurs PNEC :</b>	
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
PNEC STP	10 mg/l (-)
PNEC aqua	0,006 mg/l (eau douce) 0,0006 mg/l (eau de mer) 0,018 mg/l (rejets intermittents)
PNEC sédiment	0,996 mg/l (eau douce) 0,0996 mg/l (eau de mer)
PNEC sol	0,196 mg/kg (poids de sol sec)

**Remarque complémentaire :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Equipements de protection individuelle :**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.  
Ranger les vêtements de protection séparément.  
Ne pas porter les vêtements contaminés hors du lieu de travail.  
Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.  
Enlever les vêtements souillés et éclaboussés et les laver avant toute réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Protection prophylactique cutanée recommandée par l'utilisation de moyens de protection de la peau.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Protection respiratoire :**

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.  
Veiller au respect des valeurs limites d'exposition sur le poste de travail et/ou autres valeurs limites.  
En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.  
Filtre : A/P2.

**Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.  
Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants  
Protection prophylactique cutanée recommandée par l'utilisation de moyens de protection de la peau.

**- Matériau des gants :**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.  
Caoutchouc butyle.

**- Temps de pénétration du matériau des gants :**

Valeur de perméation : niveau ≤ 6 (≤ 480 min.)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Les gants des matériaux suivants sont appropriés à une protection anti-éclaboussures :**

Néoprène  
Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux :**



Lunettes de protection avec coques latérales.

**Protection du corps :**

Vêtement de protection.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect :

Forme : pâteux  
Couleur : gris foncé  
Odeur : caractéristique

Changement d'état :

Point/intervalle d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : > 100°C

Température de combustion : non déterminé

Température de décomposition : > 200°C

Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C : ~ 0,1 hPa

Densité à 20°C : 2,85 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : insoluble

**Autres informations :** Aucune information significative complémentaire disponible.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

**Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas d'utilisation et manipulation conformes.

**Possibilités de réactions dangereuses :**

Polymérisation sous dégagement de chaleur.

Réactions pouvant être très violentes avec les bases ainsi qu'avec de nombreuses classes de substances organiques telles que les alcools et les amines.

**Conditions à éviter :** Aucune information significative complémentaire disponible.

**Matières incompatibles :**

Réactions avec les acides et alcalis forts.

Réactions avec les agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux :**

Gaz/vapeurs irritants.

Formation possible de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Orale	LD 50	15000 mg/kg (rat) 23000 mg/kg (lapin)
Cutanée	LD 50	>2000 mg/kg (rat) >2000 mg/kg (lapin)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Orale	LD 50	>5000 mg/kg (rat)
Cutanée	LD 50	>2000 mg/kg (rat)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>		
Orale	LD 50	30.1 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD 50/6h	>0.15 mg/l (rat)
<b>64742-95-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		
Orale	LD 50	>3500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutanée	LD 50	>3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LD 50/4h	>6193 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD 403, vapeur)

### Irritation primaire :

**Sur la peau :** Irritant pour la peau et les muqueuses.

**Sur les yeux :** Irritant

Toxicité subaiguë à chronique :		
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL (subaiguë)	50 mg/kg (-) (OECD 408, 90d)
Cutané	NOAEL (subchronique)	100 mg/kg (-) (OECD 411, 90d)
	NOEL	10 mg/kg (-) (OECD 411, 90d)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL	250 mg/kg (rat) (OECD 408, 90d)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>		
Cutané	NOEL	1 mg/kg (-) (quotidien, OECD 411, 90d)

### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
 Irritant.

### Sensibilisation :

Contient des composés époxydiques.  
 Peut provoquer des réactions allergiques.  
 Sensibilisation possible par contact cutané.

### Effets CMR (Effets Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) :

Aucune information significative complémentaire disponible.

**Effets toxiques pour la Reproduction :**

<b>Effets toxiques pour la Reproduction / Fertilité :</b>		
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL (fertilité)	750 mg/kg (-)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL (fertilité)	540 mg/kg (rat) (OECD 416, 2 générations)

<b>Effets toxiques pour la Reproduction / Teratogénicité :</b>		
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL (toxique pour le développement) NOAEL (téatogénicité)	540 mg/kg (rat) (OECD 416, 2 générations) >540 mg/kg (rat) (OECD 414, développement prénatal) 180 mg/kg (lapin) (OECD 414, développement prénatal)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>		
Oral	NOAEL (téatogénicité)	>300 mg/kg (lapin) (EPA CFR)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>		
Oral	NOAEL (toxique pour le développement)	200 mg/kg (rat) (OECD 414, développement prénatal)

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**Données relatives à l'élimination (persistance et dégradabilité) :**

**Indications complémentaires :** Ce produit est difficilement biodégradable.

**Effets écotoxiques :**

<b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
EC 50 / 3 h	>100 mg/l (bacteria) (aérobie)
EC 50 / 48 h	1.8 mg/l (daphnia) (OECD 202)
EC 50 / 72 h	9.4 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC 50 / 96 h	2 mg/l (leuciscus idus)
NOEC	1.5 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203) 0.3 mg/l (daphnia magna) (OECD 211 21d)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
EC 50 / 3 h	>100 mg/l (bacteria)
EC 50 / 48 h	1.6 mg/l (daphnia magna) (OECD 202 Part I)
EC 50 / 72 h	1.8 mg/l (selenastrum capricornutum) (OECD 201)
LC 50 / 96 h	0.55 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOEC	0.3 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>	
EC 50 / 3 h	>100 mg/l (bacteria) (OECD 209)
EC 50 / 48 h	6.07 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EL 50 / 72 h	843.75 mg/l (algae) (OECD 201)
LC 50 / 96 h	>5000 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	500 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)



<b>64742-95-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	
EC 50 / 48 h	7.4 mg/l (daphnia magna)
EL 50 / 48 h	3.2 mg/l (daphnia) (OECD 202, mobilité)
EL 50 / 72 h	2.9 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LL 50 / 96 h	9.2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD 203)
NOELR (aqua chron.	2.144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculé sur modèle informatique)

<b>Persistance et dégradabilité</b>	
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
Biodégradation	5 % (-) (OECD 301F, 28d)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
Biodégradation	0 % (-) (28d)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>	
Biodégradation	87 % (-) (OECD 301F, 28d)
<b>64742-95-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	
Biodégradation	>70 % (-) (OECD 301F, 28d)

**Remarque :** Le produit est difficilement biodégradable.

**Comportement dans les compartiments environnementaux :**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>25068-38-6 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
BCF	31 (-)
Log Pow	3.242 (-)
<b>9003-36-5 Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol F avec un poids moléculaire moyen ≤ 700</b>	
Log Pow	2.7 – 3.6 (-)
<b>68609-97-2 Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>	
Log Pow	3.77 (-)(OECD 107)

**Mobilité dans le sol :** Aucune information significative complémentaire disponible.

**Effets écotoxiques :** Toxique pour les poissons

**Indications écologiques complémentaires :**

**Indications générales :**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux : 2 (propre classification) : polluant

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT :** non applicable

**vPvB :** non applicable

**Autres effets néfastes :** Aucune information significative complémentaire disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Produit :**

**Recommandations :** Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Codes déchets :**



Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales et sectorielles.

<b>Catalogue Européen des Déchets :</b>	
07 02 08	Autres résidus de réaction et de distillation.

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandations :** Elimination conformément à la réglementation.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>Numéro ONU ADR, IMDG, IATA</b>	3082
<b>Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, IATA</b>	3082 MARCHANDISE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, n.o.s. (Produit de réaction : Résines d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen $\leq$ 700) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, n.o.s. (Reaction product : bisphenol-A- (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700), formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2.3-epoxypropane and phenol)
<b>Classe(s) de danger pour le transport ADR</b>  <b>Classe</b>	9 Matières et objets dangereux divers
<b>IMDG, IATA</b>  <b>Class</b>	9 Miscellaneous dangerous substances & articles
<b>Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA</b>	III
<b>Dangereux pour l'environnement</b>	POLLUANT MARIN – symbole (arbre et poisson)
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro EMS</b>	Attention : matières et objets dangereux F-E,S-D
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable
<b>Transport / Informations complémentaires :</b>	
<b>ADR Tunnel</b>	E

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

**Evaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**Réglementation nationale :**

**Indications relatives aux restrictions d'emploi :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes.

**Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :**

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

**Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -**

**Classe de pollution des eaux :** WGK 2 (propre classification) : polluant.

**Autres directives, restrictions et ordonnances d'interdiction :**

TRGS 510

**Notice BG-Chemie :**

M 023 « Résines polyester et époxy »

**Evaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

-----  
R10 : Inflammable.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R38 : Irritant pour la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Abréviations et acronymes :**

GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)

CAS : Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

NLP : No-Longer Polymer (plus considéré comme un polymère)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)

BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)

LC50 : Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)

LD50 : Lethal dose, 50 % (Dose létale)

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO : International Civil Aviation Organization

ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

WGK : Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

---

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.